

REPUBLIQUE  
FRANCAISE

DEPARTEMENT  
du NORD

**Commune de  
ROMBIES-et-  
MARCHIPONT**

**MEMBRES du  
CONSEIL**

**En exercice : 15**

**Présents : 11**

**Qui ont pris part à la  
Délibération : 13**

**Date de la convocation :**

14/03/2024

**Date d'affichage :**

14/03/2024

**Objet de la délibération :**

DEL 9\_2024

**Demande de  
subvention « Fonds  
vert » pour la  
rénovation et la  
modernisation de  
l'éclairage public**

Envoyé en préfecture le 05/04/2024

Reçu en préfecture le 05/04/2024

Publié le

ID : 059-215905050-20240318-DEL\_9\_2024-DE

S<sup>2</sup>LO

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE ROMBIES-ET-MARCHIPONT**

**Séance du 18 mars 2024**

L'an deux mil vingt-quatre et le 18 mars à dix-neuf heures, s'est réuni, à la Salle de la Mairie, le Conseil Municipal de la Commune de Rombies-et-Marchipont, sous la présidence de Madame Agnès DOLET, Maire de la Commune.

Présents : M. Bernard LEFEBVRE, Mme Françoise ROGER, Mme Audrey CHARLET, adjoints, Mme Angélique DELHUILLE, MM. Frédéric POIX, Sébastien JAROSZ, Paul DELCOUR, Ghislain BERTRAND, Benoit DUPONT, Samuel ZIDOURI.

Excusés ayant donné pouvoir : M. Jean-Robert CLEMENT donne pouvoir à Mme Agnès DOLET et Mme Anastasia VERET à Mme Audrey CHARLET

Absent excusé : /

Absents : M. Geoffrey ANTIDORMI, Grégory DELEPIERRE

A été nommé secrétaire : M. Bernard LEFEBVRE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la circulaire du Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, en date du 14 décembre 2022, relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires,  
Considérant que le « Fonds Vert » vise à accélérer la transition écologique des collectivités et à les accompagner dans leurs projets de performance environnementale, d'adaptation au changement climatique et d'amélioration du cadre de vie,

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'il est indispensable de moderniser l'éclairage public vieillissant donc énergivore, et face à la hausse du coût des énergies, il devient urgent de procéder au passage aux L.E.D pour, tout en respectant la sobriété énergétique et en améliorant la luminosité diminuer le montant de la dépense énergétique.

Considérant que le projet de rénovation et de modernisation de l'éclairage public de la Commune de Rombies-et-Marchipont peut bénéficier des mesures de soutien proposées par le « Fonds Vert »,

Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'aide financière de l'État, au titre du dispositif « Fonds Vert », pour la rénovation et la modernisation de l'éclairage public et à signer tout document y afférant.
- **D'INSCRIRE** les dépenses et recettes correspondantes au budget 2024.

Ainsi fait en séance, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

  
Agnès DOLET

